

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et SIMONNOT, Directeurs de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZETICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**BOHAIN-EN-VERMANDOIS – 7 RUE FRANCIS DE PRESSENCE ET 10 RUE ELISEE ALAVOINE –
CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS – LANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE**

Avancement : études

La mairie de Bohain-en-Vermandois a sollicité l'OPH de l'Aisne pour étudier l'aménagement d'un terrain communal cadastré AH n° 7, 8, 9 et 10, situé entre la rue Francis Pressencé et la rue Elisée Alavoine, proche du centre-ville.

La construction de 4 logements locatifs individuels est envisagée, mais une étude de faisabilité doit être réalisée pour confirmer ce potentiel et définir les conditions financières.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette opération.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération, passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses et signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

